

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2024 – Relocalisation du
Conservatoire de danse
et de théâtre**

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THEATRE

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d’application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu’une annexe au budget doit retracer la situation de l’ensemble des AP/CP décidées par le conseil municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l’objet d’un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Philippe BARRAU et Annie CHEVALDONNE) :

- **Approuve** l’Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Relocalisation du conservatoire de danse et de théâtre

Relocalisation du Conservatoire de Danse et de Théâtre

Coût total opération : 1 000 000,00 € TTC
 Autorisation de programme votée : 1 000 000,00 € TTC
 Subventions notifiées : 188 000,00 € Département - FC 2021
 Dépense supportée par l'EPF SMAF / Dépenses comptabilisée au chapitre 27 (enlevée de l'AP/CP en attente de l'estimation avec frais de gestion, intérêts etc...)

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors App	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	1 000 000,00 €							- €	1 000 000,00 €	100 000,00 €	900 000,00 €					1 000 000,00 €
Dépense : Chapitre 21 foncier						- €	- €	- €	- €							- €
Recette : Chapitre 13	188 000,00 €				- €	- €	- €	- €	188 000,00 €		188 000,00 €					188 000,00 €
Conseil départemental - FC 2021	188 000,00 €				- €	- €	- €	- €	188 000,00 €		188 000,00 €					188 000,00 €
Recette : Autofinancement	647 960,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	647 960,00 €	100 000,00 €	695 596,00 €	147 640,05 €				647 955,95 €
Recette : FCTVA	164 040,00 €								164 040,00 €	- €	16 404,00 €	147 640,05 €				164 044,05 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

Le Maire,




Stéphane RODIER